



Informations sur le test rapide de dépistage de l'antigène COVID-19 à l'intention des familles

janvier 2022

Les élèves de l'Ontario ont reçu des tests d'antigène rapide (AR) COVID-19. Ces tests peuvent être utilisés lorsqu'une personne se sent mal pour montrer si ses symptômes peuvent être causés par le COVID-19. Toute personne présentant des [symptômes du COVID-19](#) doit s'auto-isoler avec les membres de son foyer et suivre les conseils donnés à [COVID-19.ontario.ca/fr/expose](#), qu'elle fasse ou non un test RA.

Comment utiliser un test rapide à l'antigène

- Suivez très attentivement les instructions étape par étape fournies avec le kit de test.
- Regardez [la vidéo du test rapide à l'antigène TBDHU](#) qui guide chaque étape.

Quoi faire si le résultat du test est négatif

- Un résultat négatif à un test de RA n'exclut pas à lui seul le COVID-19. Si une personne présente des symptômes, un autre test doit être effectué 24-48 heures plus tard après la première teste. Si ce résultat est également négatif, il est moins probable que les symptômes de la personne soient causés par le COVID-19.
- Si une personne présente des symptômes du COVID-19, elle doit s'isoler jusqu'à ce que les symptômes s'améliorent pendant au moins 24 heures (ou 48 heures si les symptômes affectent le système digestif). Si elle a subi deux tests RA négatifs, les membres de son foyer n'ont pas besoin de s'isoler tant qu'ils ne présentent pas eux-mêmes de symptômes.
- Si un enfant présente des résultats négatifs à deux tests de RA effectués à 24-48 heures d'intervalle ET qu'il n'a pas de fièvre ET que tout autre symptôme du COVID-19 s'est amélioré pendant au moins 24 heures (ou 48 heures pour les symptômes digestifs) il peut retourner à l'école ou à la crèche.

Quoi faire si le résultat du test est positif

- Lorsqu'une personne est testée positif, tout le foyer doit s'isoler pendant la même durée que la personne qui a été testée positif. Cela inclut les membres du foyer qui se sentent bien et qui sont entièrement vaccinés.
 - Les personnes entièrement vaccinées et par ailleurs en bonne santé, ou âgées de moins de 12 ans, doivent être isolées pendant **cinq jours** à compter du début des symptômes ou de la date du test, selon la première éventualité.
 - Les personnes qui ne sont pas entièrement vaccinées ou qui sont immunodéprimées doivent être isolées pendant **10 jours**.
 - Consultez le site [COVID-19.ontario.ca/fr/expose](#) pour obtenir des conseils détaillés sur l'isolement.
- Un résultat positif n'a pas besoin d'être confirmé par un test PCR. Il n'est pas non plus nécessaire de le signaler à la santé publique ou à l'école ou la garderie de l'enfant.
- Les contacts étroits de la personne dont le test est positif doivent être informés qu'ils ont été exposés. Un contact proche est toute personne qui s'est trouvée à moins de deux mètres pendant au moins 15 minutes, ou plusieurs fois moins longtemps, sans équipement de protection individuelle dans les 48 heures précédant le début des symptômes ou le résultat positif du test, selon la première éventualité.

- Les écoles et les garderies ne sont pas considérées comme des milieux à haut risque. Les camarades de classe qui respectaient toutes les mesures de sécurité, comme la distance physique et le portage d'un masque, ne sont généralement pas considérés comme des contacts étroits.
- Les enfants peuvent avoir des amis avec lesquels ils passent du temps en dehors de l'école et qui peuvent être considérés comme des contacts étroits. Les contacts étroits dans les écoles et les services de garde d'enfants doivent suivre les directives des écoles et des services de garde d'enfants.
- Donnez aux contacts étroits le lien vers : [COVID-19.ontario.ca/fr/expose](https://www.covid-19.ontario.ca/fr/expose).
- Si une personne a terminé sa période d'isolement mais ne se sent toujours pas bien, elle doit continuer à s'isoler jusqu'à ce qu'elle n'ait plus de fièvre et que ses symptômes se soient améliorés depuis au moins 24 heures (ou 48 heures s'ils ont touché le système digestif). Tous les membres du foyer doivent également continuer à s'isoler pendant cette période.
- Tout rendez-vous pour le vaccin COVID-19 pris pendant la période d'auto-isolement d'une personne doit être reprogrammé.
- Une fois l'isolement est terminé, l'enfant n'a pas besoin de passer un autre test de RA pour montrer un résultat négatif afin de retourner à l'école ou à la garderie.

Que se passe-t-il si une personne est testée positif, s'isole, se rétablit et qu'un membre du foyer développe ensuite des symptômes ?

- Si une personne a été testée positif, qu'elle s'isole pendant la durée requise et qu'un autre membre du foyer développe des symptômes peu de temps après, **la personne qui a été testée positif** n'a pas besoin de s'isoler à nouveau. Cependant, tous les membres du foyer qui se sont isolés précédemment, mais qui n'ont pas été testés positifs eux-mêmes, devront s'isoler à nouveau pendant la même durée que le nouveau cas positif.

Pour plus d'informations

- Regardez les [vidéos d'orientation sur le dépistage rapide et l'isolement du TBDHU](#) (en anglais et en français) pour obtenir des informations sur des scénarios tels que :
 - Que se passe-t-il si une personne est testée positive, se rétablit, mais présente à nouveau des symptômes ?
 - Que se passe-t-il si un parent a des symptômes, mais que son enfant n'en a pas - peut-il aller à l'école ?
- Visitez le site [COVID-19.ontario.ca/fr/expose](https://www.covid-19.ontario.ca/fr/expose). Un aperçu des conseils d'auto-isolation est également fourni dans les organigrammes du ministère de la Santé disponibles sur [TBDHU.com/covidexposure](https://www.tbdhu.com/covidexposure).